

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 décembre 2015

OBJET :

**Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : M. VOGIN

Délibération n° 25

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) et au décret d'application N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et transmis à l'ensemble des Communes membres pour communication aux Conseils Municipaux respectifs.

L'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- l'augmentation de la quantité de déchets collectés de 0,97 % par rapport à 2013 ;
- la nette diminution des refus de tri des déchets recyclables de 8 % par rapport en 2013 qui s'établit à 22% ;
- la signature de conventions avec Eco Mobilier et EcoDDS (déchets de mobiliers et dangereux des particuliers)
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) ;
- la naissance du réseau guides-composteurs qui transmet aux concitoyens leur savoir-faire ;
- le plan d'actions visant à densifier le réseau des bornes verre et papier avec 19 nouveaux points d'apport volontaire;
- la Maison de la Propreté qui a intégré en juillet 2014 la Maison de l'Habitat et du Développement Durable située au 10 Place de la République à Nancy.

La prévention à la source

Le Grand Nancy a poursuivi en 2014 son programme de prévention et de réduction des déchets à la source dont les principaux éléments sont :

- la réduction des biodéchets ;
 - o le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage ont permis de détourner 1 073 tonnes de biodéchets de la collecte ;
- promotion du réemploi et de la réparation ;
- promotion de l'éco-consommation ;
- exemplarité de la collectivité, actions vers les administrations et entreprises ;
- communication et visibilité du PLP porté par le Grand Nancy ;

La collecte des déchets

La fréquence de collecte, sur le territoire de la Ville, est de deux fois par semaine avec une seule collecte hebdomadaire des emballages ménagers.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées (75 007 tonnes) varie très peu par rapport à 2013 (- 0,47 %). La collecte sélective est en baisse (15 986 tonnes). La qualité du tri s'améliore, le taux de refus avoisine les 22 % (contre 30 % pour 2013).

En 2014, aucun conteneur semi-enterré n'a été installé sur la ville d'Essey-lès-Nancy.

Le nombre d'équipements pour la collecte en apport volontaire a progressé sur l'ensemble de l'agglomération.

Le tonnage collecté en déchetteries (34 187 tonnes) est en augmentation par rapport à 2013 (+ 5,31 %). La déchetterie implantée sur le territoire de la Ville concentre 14 % de l'ensemble des déchets apportés en déchetterie (contre 13 % en 2013 et 14 % en 2012).

Les professionnels de l'agglomération ont accès aux déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville moyennant une participation financière.

Au total, ce sont 129 498 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2014, soit une hausse de 0,97 % par rapport à 2013.

Le traitement des déchets

Les déchets collectés sont valorisés par :

- la valorisation énergétique (incinération) : 63 % des tonnages traités. La valorisation thermique a permis de produire de l'électricité et de la vapeur (109 258 MWh ont été vendus pour alimenter le réseau de chaleur de Vandoeuvre et 21 383 MWh d'électricité ont été revendus);
- la valorisation matière : 26 % des tonnages traités (14 % issus de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % du recyclage de la collecte sélective). Cela comprend les 99 tonnes de compost qui ont été restitués aux ascéens ;
- l'enfouissement : il représente 11 % des tonnages traités.

La communication

Le Grand Nancy a poursuivi ses activités visant à informer et sensibiliser les usagers à la prévention et au tri des déchets, notamment via :

- la Maison de l'Habitat et du Développement Durable qui a un rôle essentiel en matière de communication par l'accueil physique et téléphonique des usagers (près de 19 000 contacts),
- les ambassadeurs du tri effectuant un travail de terrain : animations scolaires, porte à porte, visites du centre de valorisation de Ludres,
- les manifestations publiques organisées par le Grand Nancy (Jardins de Villes-Jardins de vie), par les communes, associations (Fête des plantes, Nature en fête...),
- les supports écrits : plaquettes d'information, les triconteurs de l'Environnement,

Les aspects financiers

Le budget du service s'élève à 30,4 M€ en fonctionnement. Les investissements représentent 1,89 M€ dont 0,29 M€ sont consacrés principalement à la réalisation de travaux relatifs à la collecte des ordures ménagères, à l'entretien des déchetteries et à l'équipement des déchetteries de Nancy et Maxéville, à l'acquisition de conteneurs et bacs spécialisés (1,10 M€), aux études (0,16 M€) et 0,34 M€ au remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets.

La redevance spéciale concerne près de 1 027 sites pour 511 conventions signées au 31 décembre 2014. Le montant de la redevance spéciale pour l'année 2014 s'élève à 3 012 230 €.

L'accès aux déchetteries des professionnels et communautés de communes a généré une recette de 106 767 €.

Les autres recettes (subventions, vente de matériaux...) s'élèvent à 3 975 260 €. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste inchangé en 2014 et atteint 8,69 %.

PROPOSITION

Vu l'avis émis par la Commission « Environnement – Déplacements – Transition énergétique » réunie le 18 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre son avis sur le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

M. LEINSTER a noté en début de séance lors de l'intervention de Mme DATI portant sur la présentation du rapport d'activité du Grand Nancy pour l'année 2014 que la quantité de déchets produits avait diminué d'un pourcent grâce au tri sélectif. Or, le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets indique au contraire une augmentation. Il souligne

cette contradiction.

M. VOGIN regrette que la présentation de ce rapport intervienne en décembre 2015 alors que ces documents ont été communiqués en septembre 2015. Il s'engage à les présenter au Conseil Municipal en 2016 dans les meilleurs délais suivant leur réception.

M. CAUSERO s'indigne du retrait des conteneurs destinés au tri du papier, du carton et du verre dans la déchetterie et constate depuis une accumulation de déchets à proximité des points d'apports volontaires. M. le MAIRE partage pleinement cet avis et rappelle l'historique. A savoir, la déchetterie sise à Essey-lès-Nancy est la 3^{ème} de l'agglomération concernant la fréquentation. Elle est parvenue à saturation, d'où la décision du retrait des conteneurs destinés au tri du papier, du carton et du verre de la déchetterie et d'aménager un point d'apports volontaires en face de la déchetterie ». Cependant, le Grand Nancy envisageait de porter à la charge de la commune cet aménagement estimé à 30 000 €, ce qui était bien entendu inacceptable. De nouveaux points d'apports volontaires ont donc été installés à proximité du commerce VIMA.

M. VOGIN signale un autre point noir chemin des Longues Raies à proximité du commerce CORA. Ce point d'apports volontaires situé en entrée de ville est régulièrement saturé et donne une mauvaise image de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et souhaite que ses observations soient communiquées à la Communauté Urbaine du Grand Nancy afin d'être prises en compte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 décembre 2015.

Pour extrait,



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	27 novembre 2015
- Convocation distribuée le :	27 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le :	11 décembre 2015
- Affichage du procès-verbal le :	23 février 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à MME DOLATA
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN
- MME CLAIR à M. BREUILLE
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. RIFF à M. LEINSTER
- MME PAGELOT à MME MATHIEU

EXCUSE

- M. CLOMES

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE